

VOS DÉLÉGUÉS EN MEURTHE-ET-MOSELLE



Dans le département, ce sont huit personnes qui exercent les missions de délégués de la Défenseure des droits.



À LA PRÉFECTURE & AU CCAS DE LAXOU

Viviane CHEVALIER

viviane.chevalier@defenseurdesdroits.fr

• Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1 rue du préfet Claude Érignac 54038 NANCY Cedex
Tél : 03.83.34.27.99

Permanence le mardi matin et le jeudi matin

• Centre communal d'action sociale (CCAS)

1 Place de l'Europe 54520 LAXOU
Tél : 03.83.90.86.86

Permanence le lundi après-midi



À LA SOUS-PRÉFECTURE DE VAL-DE-BRIEY

Mireille BIA

mireille.bia@defenseurdesdroits.fr

• Sous-préfecture de Val-de-Briey

Place du Château 54150 VAL-DE-BRIEY
Tél : 03.54.59.55.16

Permanence le lundi après-midi et le mercredi après-midi



À LA CCAS DE PONT-À-MOUSSON

Grégoire BOUVIER

grégoire.bouvier@defenseurdesdroits.fr

• Centre communal d'action sociale (CCAS)

6 rue philippe de Gueldre 54700 PONT-À-MOUSSON
Tél : 03.83.82.92.14

Permanence le mercredi après-midi



À LA MAISON DE JUSTICE DE VANDOEUVRE & À L'ANTENNE DE LUNÉVILLE

Francis JACOB

francis.jacob@defenseurdesdroits.fr

• Maison de justice et du droit

5 place de Paris 54500 VANDOEUVRE
Tél : 03.83.55.10.34

Permanence un lundi sur deux

• Antenne de justice de Lunéville

16 bis Place Notre Dame 54300 LUNÉVILLE
Tél : 03.83.71.23.60

Permanence un jeudi sur deux le matin



À LA MAISON DE JUSTICE ET DE DROIT DE NANCY

JEAN-MARIE IOCHUM

jean-marie.iochum@defenseurdesdroits.fr

• Maison de justice et du droit - Tilleul argenté

17 bis Rue Laurent Bonnevey 54000 NANCY
Tél : 03.83.97.03.11

Permanence le lundi



À LA MAISON DE JUSTICE ET DE DROIT DE NANCY & À LA FRANCE SERVICE DE POMPEY

Emmanuelle GARRY

emmanuelle.garry@defenseurdesdroits.fr

• Maison de justice et du droit - Tilleul argenté

17 bis Rue Laurent Bonnevey 54000 NANCY
Tél : 03.83.97.03.11

Permanence le mardi matin

• France Services de Pompey

112 rue des 4 éléments 54520 POMPEY
Tél : 03.54.59.16.47

Permanence les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi matin de chaque mois



À LA MAISON DE JUSTICE ET DE DROIT DE TOMBLAINE & AUX MAISONS DES SOLIDARITÉS DE JARVILLE ET DE MALZÉVILLE

Danielle WEISS

danielle.weiss@defenseurdesdroits.fr

• Maison de justice et du droit

Place Ernest Renan 54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.21.69.65

Permanence le mardi après-midi

• Maisons des solidarités

• 4 rue Jean-Philippe Rameau 54140 JARVILLE
Tél : 06.99.10.51.52

Permanence le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois

• 44 rue du Colonel Driant 54220 MALZÉVILLE

Tél : 03.83.29.34.88

Permanence le 3^{ème} lundi après-midi de chaque mois



À LA MAISON DE JUSTICE ET DE DROIT DE TOUL

Éric GÉRARD

eric.gerard@defenseurdesdroits.fr

• Maison de justice et du droit

Place Henri Miller 54200 TOUL
Tél : 03.83.64.66.60

Permanence le mardi matin

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

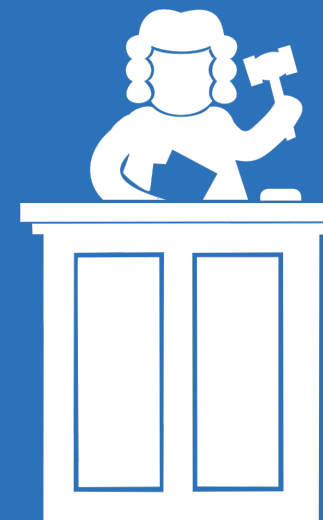
03.83.34.26.26

www.meurthe-et-moselle.gouv.fr



Le Défenseur des droits

Vos délégués en Meurthe-et-Moselle








FAIRE RESPECTER

LES DROITS ET LIBERTÉS

LE DÉFENSEUR DES DROITS (LOI DU 29 MARS 2011)

Le Défenseur des droits est une institution indépendante chargée de défendre les droits et les libertés individuelles dans le cadre de 5 domaines de compétences déterminés par la loi :

-  Défense des droits des usagers des services publics
-  Défense et promotion des droits des enfants
-  Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité
-  Respect de la déontologie de la sécurité
-  Orientation et protection des lanceurs d'alerte

LA DÉFENSEURE DES DROITS

Claire HÉDON a été nommée au Conseil des ministres le 22 juillet 2020 en tant que Défenseure des droits, pour une durée de 6 ans non renouvelable.

COMMENT SAISIR GRATUITEMENT LA DÉFENSEURE DES DROITS ?

✓ PAR L'INTERMÉDIAIRE DES DÉLÉGUÉS

Sur defenseurdesdroits.fr / «Comment obtenir des réponses ?» ou dans un point d'accueil.

✓ PAR COURRIER GRATUIT, SANS AFFRANCHISSEMENT

Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris Cédex 07

✓ PAR LE FORMULAIRE EN LIGNE

Sur defenseurdesdroits.fr / «Saisir le Défenseur des droits».

✓ AU 09.69.39.00.00 DE 9H00 À 18H00

DANS QUELS CAS CONTACTER LES DÉLÉGUÉS DE LA DÉFENSEURE DES DROITS ?

Que vous soyez une personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, vous pouvez vous adresser aux délégués de la Défenseure des droits :

SI VOUS VOUS ESTIMEZ LÉSÉ(E) PAR LE FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE PUBLIC

Vous êtes en désaccord avec une décision ou êtes victime du dysfonctionnement d'une administration et vos démarches pour faire valoir vos droits ont échoué.

SI VOUS CONSIDÉREZ QUE LES DROITS D'UN ENFANT OU D'UN ADOLESCENT NE SONT PAS RESPECTÉS OU QU'UNE SITUATION MET EN CAUSE L'INTÉRÊT D'UN MINEUR

Vous constatez que des mineurs sont privés de leurs droits (comme le droit de vivre en famille, le droit à l'éducation, à la santé et au bien-être ou à la protection contre toutes les formes de violence, etc) ou que leur intérêt n'est pas respecté.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN OU VICTIME D'UNE DISCRIMINATION





Vous pensez être victime d'une différence de traitement, à l'embauche, au travail, pour l'accès à un logement, à un lieu public, à des services pour des motifs interdits par la loi comme votre origine, votre handicap, votre sexe, votre âge, votre orientation sexuelle, etc.

SI VOUS ESTIMEZ AVOIR ÉTÉ VICTIME OU TÉMOIN D'UN COMPORTEMENT ABUSIF DE LA PART DE PERSONNES EXERÇANT DES ACTIVITÉS DE SÉCURITÉ

Dans ce cas, les délégués ne pourront pas traiter localement vos demandes, mais vous aideront à saisir la Défenseure des droits.

QUELLES SONT LES MISSIONS DES DÉLÉGUÉS DE LA DÉFENSEURE DES DROITS ?

Les délégués de la Défenseure des droits ont pour missions de vous :

-  accueillir dans des lieux de permanence au plus près de chez vous ;
-  écouter, conseiller et informer sur les démarches à effectuer ;
-  orienter, le cas échéant, vers le bon interlocuteur ;
-  aider à rechercher une solution amiable au niveau local.

Si ce n'est pas possible, les délégués vous aident à continuer un dossier qu'ils transmettent à la Défenseure des droits.

Contactez directement et gratuitement un délégué en prenant un rendez-vous par téléphone ou en vous rendant sur le lieu de sa permanence.

✓ Pensez à préparer votre rencontre avec le délégué en vous munissant lors de votre rendez-vous des pièces relatives à votre demande.

Le recours à la Défenseure des droits est gratuit.

La Défenseure des droits ne peut remettre en cause une décision de justice.

Sa saisine n'interrompt, ni ne suspend les délais de prescription des actions civiles, administratives ou pénales, ni ceux des recours administratifs ou contentieux.